



succession précision

Par **carinelle**, le **04/12/2020** à **14:34**

bonjour ,

Pourrais je avoir des précisions sur ceci , je ne trouve pas cela trop clair merci d'avance

les ayants droit renoncent à demander

1°- que soit dressé un inventaire des forces et charges tant éventuellement, de la communauté ayant, le cas échéant, existé entre lapersonne décédée et son conjoint survivant que de la succession de cette personne ainsi qu'un état desimmeubles pouvant dépendre desdites communauté ou s uccession,

2°- qu'il soit fait emploi ou remploi des sommes dépendant desdites communauté , indivision ou succession.

3°- que le conjoint survivant fournisse caution dans la mesure ou son choix comprend pour tout ou partie des biens en usufruit